



Mairie  
Oye-Plage

62215

Arrêté n° 2025/ST09-46T

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant modification temporaire du régime de circulation relatif aux travaux de curage, rue des Hemmes d'Oye jusqu'à l'impasse des Salines, en agglomération.

Le Maire de la Commune d'OYE-PLAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Voirie Routière ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;  
Vu le Livre V du Code de la Sécurité Intérieure ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Huitième partie - Signalisation temporaire) ;  
Vu la demande de la société SDTP, 1009 rue du Pignon Vert à LES ATTAQUES, en date du 04/09/2025, pour le compte de la 2<sup>ème</sup> section des Wateringues.

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des personnes et des biens lors des travaux de curage,  
Considérant qu'il importe de prévoir des restrictions de circulation sur la voie concernée et de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux afin de prévenir tout accident.

« ARRETE »

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'entreprise SDTP, pour le compte de la 2<sup>ème</sup> section des Wateringues, est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux de curage, rue des Hemmes jusqu'à l'impasse des Salines, en agglomération.

**ARTICLE 2 :** La circulation est temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation est applicable sur une période de 2 jours du 15 septembre au 14 octobre 2025, de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 3 :** Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Interruption de la circulation SAUF RIVERAINS.

La route sera barrée du chemin du Hégat vers la rue des Salines.

Un itinéraire de déviation conseillé sera mis en place selon le plan ci-joint. La déviation passera par la rue Merlier, la route de Waldam et la rue des Salines.

**ARTICLE 4 :** La signalisation d'approche sera composée au minimum :

- Des panneaux de type KC1 « ROUTE BARREE » et de type B1 « SENS INTERDIT » à tous les accès du chantier ;
- Des panneaux de type AK5 ou AK14 et KC1 « TRAVAUX EN COURS » ;
- Du panneau de type B31 « FIN D'INTERDICTION ».

La pose et la maintenance de la signalisation correspondante sont à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise exécutant les travaux. La signalisation doit être maintenue en place jour et nuit pendant toute la période des travaux.

**ARTICLE 5 :** Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et peuvent donner lieu à des poursuites.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Gielée – 59800 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Responsable des Services Techniques, Messieurs le Responsable de la Police Municipale et l'Adjudant-Chef commandant la Brigade de la Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE ainsi que les représentants de la SDTP, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié par la commune d'OYE-PLAGE.

Fait à OYE-PLAGE, le 09 septembre 2025

Le Maire,  
Olivier MAJEWICZ

The signature is a blue ink scribble that overlaps the official stamp. The stamp is circular, blue, and contains the text 'MAIRIE D'OYE-PLAGE' around the perimeter and a central emblem.

Notifié à la SDTP le : (date – cachet de l'entreprise et nom du signataire).

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Commune ci-dessus désignée.

Adresse postale : 87, Place de L'union européenne / 62215 Oye-Plage / Téléphone : 03.21.46.43.43 /  
Télécopie : 03.21.46.43.49 / Adresse électronique : [secretariatdumaire@oye-plage.fr](mailto:secretariatdumaire@oye-plage.fr)



